



## NOTE DE PRESENTATION- BUDGET PRIMITIF 2023

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2313-1 et L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Désormais, quel que soit la strate démographique de la collectivité, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif doit être rédigée pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2023.

Le budget primitif 2023 de la commune de Garat est un acte de prévision et d'autorisation qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées par la Conseil Municipal.

Le budget est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité. Il couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissement, fonds de compensation de la TVA, taxes d'aménagement, produits de cessions..).

### 1. Les constats de l'exercice 2022

#### Budget de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,6 % entre 2021 et 2022 (notamment avec une hausse des ressources fiscales).

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 7,1 % entre 2021 et 2022 (hausse des charges de personnel, des subventions, des participations et autres contingents). Le conseil municipal a attribué des subventions aux associations pour un montant total de 16 461,00 €.

La capacité d'autofinancement brute diminue de près de 10% entre 2021 et 2022 et s'établit à 444 k€. Le résultat de fonctionnement suit la même évolution.

La capacité d'autofinancement nette évolue en revanche favorablement et s'établit à 430 k€, la collectivité dégage suffisamment d'autofinancement pour rembourser les annuités de la dette.

Enfin, l'encours de la dette est 52,5 k€ au 31/12/2022. La commune se désendette.

Son taux d'endettement est de 3,39 % et la capacité de désendettement est de 0,12 années soit un endettement considéré comme très faible.

#### Budget d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées en 2022 du FCTVA (56k€), des taxes d'aménagement (32k€) et de subventions d'équipement (5,4k€).

Les dépenses d'équipement sont de 604 k€ en 2022, en hausse par rapport à 2021 mais sans atteindre les niveaux de 2019 et 2020.

#### Les faits marquants :

Communication : frais de mise en page et de diffusion du bulletin municipal, frais de gérance du site internet, panneau pocket, panneau d'habillage de l'ATRIUM, logiciels de gestion, matériel informatique...

Voirie : réfection de la rue du Cabarot, carrefour route de Magnac, route des deux hameaux, impasse de l'allée des Nesmonds, les Grandes Tuileries, le Bois des Chaumes, route de Villars, chez Mery, bâche incendie, arceau range vélos...



Bâtiments et Patrimoine : réfection de la toiture de l'école maternelle, mise en place d'une pompe à chaleur pour la mairie, mise à jour de l'organigramme des bâtiments communaux, mise en place d'un système d'alarme au groupe scolaire, renouvellement d'équipements à la restauration scolaire, colonne au jardin du souvenir...

## 2. Le budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 du budget principal de la commune est équilibré en dépenses et en recettes, à la somme de 3 632 893,54 € avec la répartition suivante :

- En section de fonctionnement : 1 931 141,61 €
- En section d'investissement : 1 701 751,93 €

Le budget primitif 2023 du budget annexe « Production d'Énergies » est équilibré en dépenses et en recettes, à la somme de 73 979,50 € avec la répartition suivante :

- En section de fonctionnement : 13 524,50 €
- En section d'investissement : 60 455,00 €

### Budget de fonctionnement

La commune est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, véritables actrices de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets et a attribué des subventions pour un montant total de 9 793,80 €.

### Budget d'investissement

*Bâtiments* : Impliquée dans une démarche de développement durable, la commune de Garat continue à investir dans les énergies renouvelables, avec l'installation des panneaux solaires sur la toiture de l'école élémentaire en auto-consommation collectif.

La commune souhaite également pérenniser son équipement scolaire par la création d'une nouvelle restauration scolaire qui permettra d'anticiper les besoins de la commune en structure pour les prochaines années.

Enfin, le projet de la maison de santé se poursuit. Le permis de construire a été obtenu et un appel d'offres est actuellement en cours pour sélectionner les entreprises qui en assureront les travaux. L'année 2023 sera marquée par le début des travaux, un projet qui comportera six salles pour des professionnels de la santé.

*Voirie* : Aujourd'hui, la municipalité de Garat a à cœur de répondre à l'intérêt croissant des usagers pour la pratique du vélo. Aussi pour cette année 2023, elle va créer une portion cyclable sur environ 4 km qui reliera Garat à Soyaux participant ainsi au maillage du territoire.

La municipalité participe avec le département à l'amélioration de la circulation sur la RD 939 pour la traversée du Boisseau.

Elle va également améliorer l'éclairage du parking de la place de la Fraternité et la pelouse du stade va être refaite.

Enfin elle va continuer sa politique des défenses incendies en créant une bâche au Grand Lac.